

Un Fonds, pour quels objectifs ?



Promouvoir la
mobilité douce



Produire de l'énergie
localement



Préserver la
biodiversité



Sensibiliser à une
utilisation plus
rationnelle de l'énergie



Contribuer au
déploiement de
l'Agenda 2030



Pérenniser l'ancrage du
développement durable sur
notre territoire communal

Conditions d'octroi et formulaires sur :

www.st-sulpice.ch >
Prestations à la population >
Développement durable

ou à la réception de
l'administration communale
Rue du Centre 60
1025 St-Sulpice

Tél. : 021 694 33 50

Pour tous renseignements, projets ou
propositions participatifs, merci de
bien vouloir vous adresser à l'adresse
suivante:

developpement.durable@st-sulpice.ch



imprimé en
suisse



Commune de
St-Sulpice

Guide des subventions

Depuis 2021, une nouvelle taxe de 0.1 ct/kWh est apparue sur votre facture d'électricité.

Le produit de cette dernière alimente un Fonds communal destiné à promouvoir la mobilité douce, favoriser la biodiversité, les économies d'énergies et soutenir des actions de développement durable. Grâce à ce Fonds, la commune vous accompagne dans vos initiatives et vos démarches en faveur de l'environnement.

Ensemble, engageons-nous pour
un développement durable !



Activités et Ateliers



PROFITEZ ÉGALEMENT
DES ÉVÈNEMENTS DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Visibles sur le site internet
de la commune :
www.st-sulpice.ch

Energie renouvelable



CAPTEURS PHOTOVOLTAÏQUES

CHF 200.-/kWc , max. CHF 3'000.-
Montant plafonné à 20%
du coût des travaux

Economies d'énergie



Subventionnées par
équiwatt
CONSOMMER MOINS. UN VRAI PLUS

KITS ÉQUIWATT COMPOSÉS D'UN POMMEAU DE
DOUCHE ÉCONOMIQUE, D'UNE AMPOULE LED DE 6W,
D'UN ÉCONOMISEUR D'EAU, ETC.

CHF 10.- à commander directement sur le site
d'Équiwatt : www.equiwatt.ch/kit

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS :
RÉFRIGÉRATEUR, CONGÉLATEUR,
LAVE-LINGE, SÈCHE-LINGE, LAVE-
VAISSELLE

20% du coût, max. CHF 300.- pour
l'achat d'un appareil électroménager
appartenant aux classes énergétiques
éligibles à la prime équiwatt

VÉLOS ÉLECTRIQUES

20% du coût, max. CHF 400.-

VÉLOS MÉCANIQUES

30% du coût,
max. CHF 300.-

SCOOTERS ÉLECTRIQUES

20% du coût,
max. CHF 750.-

REMPACEMENT DE HAIES ET/OU DE
CLÔTURES PAR DES HAIES INDIGÈNES

20% du coût de la démarche sur une
parcelle privée, max. CHF 1'500.-

Biodiversité



Commune de
St-Sulpice



Mobilité